

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUILLET 2017

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 24

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoints

Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, M. VIVIEN.

Conseillers

M. JADOT, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON, Mme COUSTILLET, M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

Procurations :

Mme VARFOLOMEIEFF à Mme FARGEOT

M. MICALLEF à Mme PORTELETTE

Mme RENY à Mme COUSTILLET

Mme LECOMTE à M. JADOT

M. RACHIDI à Mme PUECH

M. LIDA à Mme GYSEN

Mme LEOGANE à M. COUTÉ

Mme CAUFORIEZ MARQUES à Mme POISSON

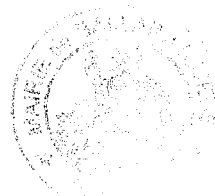
M. CHINZI à M. VIVIEN

Absents :

M. DE MEULEMEESTER

M. MORMONT

M. DEGHANI-AZAR



Secrétaire de séance : Mme PORTELETTE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

DÉLIBÉRATION N° 17.07.68.10.

REGLEMENT INTERIEUR DU LIEU D'ACCUEIL PARENTS JEUNES ENFANTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé de Madame Liliane LEJEUNE-VIGIER,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité :**


- **Pour : 23 voix,**
- **Abstention : 1 (Mme Lecomte),**

APPROUVE le règlement intérieur de l'Accueil Parents Jeunes Enfants

DIT que les recettes des cotisations sont inscrites au budget de la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Brigitte PUECH